République Française – Département des Vosges – Arrondissement d'Epinal

**Mairie de DOGNEVILLE – 211, Grande Rue 88000 DOGNEVILLE**

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICPAL
## Séance ordinaire du 09 Avril 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, **le neuf avril deux mil vingt-six à dix-huit heures --- minutes**, en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Christophe LE NEURÈS.

| | Présent | Absent | A donné pouvoir à |
|---|---|---|---|
| AYAD-LYNDE Catherine | X | | |
| BECHERT Jean-Marie | | X | Bernard DOUTRES |
| CLAUDE PITET Mireille | X | | |
| CLERC Camille | X | | |
| CLERC Pauline | X | | |
| CONRAUD Sophie | X | | |
| DOUTRES Bernard | X | | |
| DUMAS Laurent | X | | |
| FALIGUERHO Anna | X | | |
| LE COUSTUMIER Fanny | X | | |
| LE NEURÈS Christophe | X | | |
| MANGEARD Bernard | X | | |
| MATHIEU Hélène | X | | |
| MIQUEL Thierry | X | | |
| MOREL Alexandre | X | | |
| POIROT Geoffrey | | X | Laurent DUMAS |
| TRIBOULOT Vincent | X | | |
| WEITMANN François | X | | |
| ZEYBEK Céline | X | | |

| **Nombre de conseillers** | |
|---|---|
| Elus : | 19 |
| En fonction : | 19 |
| Présents : | 17 |
| Votants : | 19 |

| **Date de la convocation** |
|---|
| 2 avril 2026 |

| **Secrétaire de séance** |
|---|
| Sophie CONRAUD |

Ordre du jour :

Désignation d'une secrétaire de séance.
Approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Point 1 - Election des membres de la CAO (**C**ommission d'**A**ppel d'**O**ffres)
Point 2 - Désignation des membres aux COMMUNES FORESTIERES
Point 3 - Election du CORRESPONDANT DEFENSE
Point 4 - Désignation des délégués au SMIC (**S**yndicat **M**ixte pour l'**I**nformatisation **C**ommunale dans les Vosges)
Point 5 - CCAS (**C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale)
Point 6 - Désignation des délégués au SDEV (**S**yndicat **M**ixte d'**E**lectricité des **V**osges)
Point 7 - Désignation des délégués au SSISE (**S**yndicat **S**colaire **I**ntercommunal du **S**ecteur d'**E**pinal)
Point 8 - Organisation du temps scolaire (2020-2021) à compter de la rentrée (2026 – 2027)
Point 9 - Electrification rurale : enfouissement réseaux chemin de Drompierre, rue de la Bazaine + EXT EP

***POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR***

Point 10 – Transfert de la compétence optionnelle « Éclairage public » au SDEV-Investissement et entretien - Année 2027 à 2030
Point 11 - Tirage au sort des Jurés d'Assises

Informations diverses

***POINTS AJOURNES***

- Désignation des membres de la CCID (**C**ommission **C**ommunale des **I**mpôts **D**irects)

---

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame Sophie CONRAUD est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 n'a fait l'objet d'aucune observation et a été approuvé à l'unanimité.

**COMMUNICATION DE DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS :**

SIGNATURE DE DEVIS D'UN MONTANT DE :

- 5 689 € HT avec l'entreprise MERCIER DAVID pour le remplacement d'une deuxième porte aux ateliers municipaux.
- 2.833 € HT avec l'entreprise FEVE SIMON pour des travaux de remplacement d'une cabine de douche dans un logement 55 rue des Ecoles (ancien presbytère).

## *Point 1 : Election des membres de la CAO (Commission d'Appel d'Offres)*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante de la nécessité d'élire au sein du conseil municipal trois membres titulaires et 3 membres suppléants afin de faire partie de la commission d'appel d'offres, dont il est président et habilité à signer les marchés passés pour la commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire, ont été élus à l'unanimité :

| MEMBRES TITULAIRES | MEMBRES SUPPLEANTS |
|---|---|
| Laurent DUMAS | Thierry MIQUEL |
| Camille CLERC | Geoffrey POIROT |
| Anna FALIGUERHO | Pauline CLERC |

## *Point 2- Désignation des membres aux COMMUNES FORESTIERES*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante de la nécessité de désigner 2 délégués forêt, qui seront les représentants et interlocuteurs privilégiés de Dogneville auprès de la FEDERATION NATIONALE FORESTIERES et de leur association référente.

Monsieur le Maire propose :

- Messieurs Vincent TRIBOULOT (Titulaire) et Jean-Marie BECHERT (Suppléant).

Le Conseil accepte à l'unanimité.

## ***Point 3 : Election du Correspondant défense***

- Mme Anna FALIGUERHO s'est proposée pour être le correspondant défense et a été élue à l'unanimité.

## ***Point 4 : Désignation des délégués aux Syndicat Mixte de l'Informatisation Communale (SMIC)***

- M. Alexandre MOREL **a été élu à l'unanimité**

## ***Point 05 – Election des membres du CCAS***

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Anna FALIGUERHO expose à l'assemblée que le CCAS est géré par un Conseil d'Administration composé :

- du Maire
- de membres élus par et parmi le conseil municipal
-de membres nommés par le Maire parmi les personnes extérieures au conseil municipal, acteurs locaux notamment dans les domaines de la famille, du social, du handicap et des personnes âgées.

Le nombre de membres élus et nommés est fixé en nombre égal par délibération du conseil municipal.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Décide, à l'unanimité, de fixer** à **treize** le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., soit :

- Le Maire (Président)
- 6 membres élus par le Conseil Municipal
- 6 membres nommés par le Maire

**Sont élus** : des membres présents en qualité de représentants du Conseil Municipal auprès du C.C.A.S :

1- Mme Anna FALIGUERHO – Vice-Présidente
2- Mme Camille CLERC
3- Mme Sophie CONRAUD
4- Mme Fanny LE COUSTUMIER
5- Mme Hélène MATHIEU
6- Mme Céline ZEYBEK

## ***Point 6 : Désignation des délégués aux Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV)***

- M. Thierry MIQUEL, élu à l'unanimité

## ***Point 7 : Désignation des délégués au Syndicat Scolaire Intercommunal du Secteur d'Epinal (SISSE)***

- Mme Fanny LE COUSTUMIER, titulaire, élue à l'unanimité
- Mme Catherine AYAD LYNDE, suppléante, élue à l'unanimité

## ***Point 8 : Organisation du temps scolaire ( à compter de la rentrée scolaire 2026-2027***

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Anna FALIGUERHO qui informe l'assemblée délibérante du courrier du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Vosges demandant au conseil municipal, comme tous les trois ans, de se prononcer sur le maintien ou la modification des rythmes scolaires

des écoles maternelle et élémentaire de la commune.

Une consultation des familles ainsi qu'un conseil d'école extraordinaire ont été organisés afin d'étudier plusieurs propositions d'horaires. À l'issue des échanges et au regard des problématiques soulevées par les familles, il est proposé de maintenir les horaires actuellement en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Émet un avis favorable** à la **reconduction** de l'OTS soit 4 jours par semaine pour l'année scolaire 2026-2027.
- **Décide,** au regard des problématiques soulevées par les familles, **de ne pas modifier** les horaires pour le moment.

## ***Point 9: Enfouissement réseaux Chemin de Drompierre, rue de la Bazaine + EXT EP***

Monsieur le Maire présente le projet dont le coût de l'opération est estimé à 110.556,89 € H.T. et précise que ces travaux sont susceptibles d'être financés au titre du Programme Départemental « ENVIRONNEMENT » ou du Programme ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE. La participation financière de la commune s'élèverait à 31.878,45 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant prévisionnel de 110.556,89 € H.T.,
- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, Maître d'ouvrage,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire la demande de subvention auprès des organismes concernés.

## ***Point 10 – Transfert de la compétence optionnelle « Éclairage public » au SDEV – Investissement et entretien - Année 2027 à 2030***

-

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V.), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur le transfert au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges de la compétence optionnelle « Eclairage public », Investissement et Entretien, pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de maintenir le transfert la compétence optionnelle « ECLAIRAGE PUBLIC » pour l'Investissement et l'Entretien, au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030.

## ***Point 11 - Tirage au sort des Jurés d'Assises***

Par tirage au sort parmi la liste électorale, trois personnes ont été désignées pour participer au Jury d'assises 2027. Elles seront contactées pour leur faire part des obligations afférentes à cette nomination.

## INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Bernard DOUTRES demande la position du conseil municipal quant aux travaux faits sans autorisation d'urbanisme. La réponse sera le respect de la Loi et du PLU.

Il a été proposé à tous les membres du conseil de signer la Charte de l'Elu qui leur a été distribuée au précédent conseil.

Les prochaines manifestations sur la commune ont été listées :

- Dimanche 12 avril, Société des fêtes, Après-midi Jeux
- Du 13 au 17 avril, Association familiale, Centre de loisir *(Veille sur propreté et disponibilité de l'espace)*
- Dimanche 3 mai, Passage de la route verte cycliste.
- Du 8 au 10 mai, Les Mongolfiades au terrain d'aviation, Stand présentation de la centrale solaire des Bianlouts. =
- Samedi 30 mai, portes ouvertes caserne des pompiers de Dogneville.
- Du 04 au 07 juin, Enduro carpe, Amicale des pêcheurs
- Dimanche 14 juin, Vide grenier du Judo Club de Dogneville.
- Samedi 20 juin, Kermesse des écoles, UNISPORTS.
- Dimanche 28 juin, Remise des ceintures, Judo Club de Dogneville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.
Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

---

VU par Nous, Christophe LE NEURÈS, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 07 mai 2026 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884, au lieu et place de celui affiché le 09 avril 2026.

A Dogneville, le 12 mai 2026
Le Maire,
Christophe LE NEURÈS

